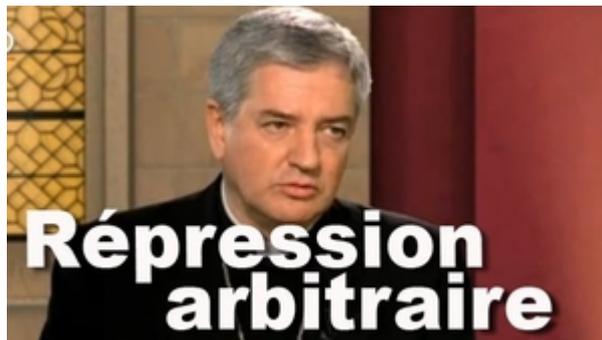


Un évêque dénonce l'incarcération de Nicolas



Article rédigé par *Mgr Marc Aillet*, le 21 juin 2013

Mgr Marc Aillet dénonce courageusement la condamnation "surréaliste" d'un jeune étudiant, incarcéré pour une juste cause. Voici la déclaration de l'évêque de Bayonne à propos de l'incarcération de Nicolas B., coupable de "rébellion".

« Dans un communiqué récent, le Conseil permanent de la Conférence des évêques de France a salué l'engagement de tous ceux (dont de nombreux jeunes) qui durant des mois, ont fait entendre leur voix de manière pacifique pour s'opposer à la loi Taubira, en précisant qu'elle a modifié "radicalement l'un des fondements de la vie en société", engendré, comme il était prévisible, des clivages profonds, et provoqué des blessures et des craintes durables.

Devant le mépris politico-médiatique que ce mouvement social, d'une ampleur inégalée depuis des décennies, a rencontré, beaucoup sont déterminés à poursuivre leur action pour alerter l'opinion, éclairer, voire réveiller les consciences de nos concitoyens.

Parce que la conscience est profondément blessée par la loi Taubira, il est parfaitement légitime d'en réclamer l'abrogation. Le pape François, devant une délégation officielle de parlementaires français, ne déclarerait-il pas : "Votre tâche, technique et juridique, consiste à proposer des lois, à les amender ou même à les abroger" ? L'association La Manif pour tous demeure une force de proposition destinée à pérenniser ce mouvement. D'autres initiatives sont nées pour capitaliser l'engagement de nombreux citoyens : les veilleurs, les mères veilleuses, des rassemblements sporadiques pour interpeller l'opinion et les pouvoirs publics...

Résistance à juste titre

Pourvu qu'elle se déroule sans violence et dans le respect de l'intégrité physique des personnes et des biens, cette opposition de fond, que l'on a pu appeler à juste titre "résistance", est pleinement légitime dans une société démocratique où la liberté d'expression, de réunion et de manifestation est garantie par la Constitution.

Le jeune Nicolas B., sympathisant de La Manif pour tous, a été condamné le 19 juin par le tribunal correctionnel à deux mois de prison ferme, avec mandat de dépôt, pour avoir participé à une manifestation pacifique le 16 juin dernier contre la loi Taubira. Les chefs d'accusation semblent surréalistes et la lourdeur de la peine disproportionnée par rapport aux faits avérés. Il s'agit manifestement d'une forme politique de répression policière et judiciaire qui marque un tournant dans le traitement arbitraire des opposants au mariage et à l'adoption par des couples de même sexe.

Je salue l'engagement de ce jeune Nicolas et de tous ceux qui, comme lui, travaillent à défendre avec détermination et sans violence, le droit des enfants à être élevé par un père et une mère, engagement qui "aura encore à se déployer dans d'autres domaines où la vigilance est requise pour le respect de la personne humaine" (Conseil permanent). Ils sont la fierté et l'espérance de notre société. Leur courage, jusqu'à la prison s'il le faut, est déjà une victoire : car on ne peut pas enchaîner la Vérité ! »

+ **Mgr Marc Aillet**

Evêque de Bayonne, Lescar et Oloron

Source :

<http://www.diocese-bayonne.org/spip.php?article3680>